Canadiens qui suivent la chose de près depuis des années, n'est pas beaucoup plus qu'une filiale et qu'une succursale des syndicats américains, qui dominent les syndicats canadiens?

M. Harding: Vous ne connaissez rien à l'histoire.

M. Deachman: Nous savons, de ce côté-ci de la Chambre, que le chef de leur parti, qui a graduellement battu en retraite dans l'Ouest canadien, a été finalement bouté hors du continent et s'est réfugié dans une île, où il s'agrippe fermement à un morceau de la terre canadienne. Nous savons qu'au cours des dernières élections il est allé à Boston, où les syndicats des États-Unis, à qui appartient le Nouveau parti démocratique, lui ont promis leur appui. Ces députés sont néanmoins ici à la Chambre et se réclament d'un parti canadien.

Nous ne voyons pas d'inconvénient à ce qu'ils qualifient leur parti de canadien. Ce sont de bons citoyens, même s'ils se four-voient. Nous savons qu'ils le font en toute bonne foi, mais nous ne leur nions pas le droit de se dire Canadiens. Il n'y a rien de mal là-dedans.

Tout ce que je voudrais dire à ces messieurs...

Une voix: Nous sommes de meilleurs Canadiens que vous.

M. Deachman: ...qu'il y a différentes théories sur ce qui constitue une entité ou une organisation canadienne, différentes de l'aspect que vous en montre précisément ce parti-là, par exemple.

Je me demande donc si nous ne pourrions pas considérer le bill dont la Chambre est saisie sous un angle plus pratique, et nous rappeler que nous avons fait progresser notre pays en y amenant des gens de l'étranger, des gens dont certains sont venus ici pour devenir des membres de ce parti. Prétendons-nous qu'ils ne sont pas de bons Canadiens? Non, certainement pas. Venir de l'étranger et devenir Canadien est un privilège. Venir ici avec ses capitaux pour les faire prospérer et aider au développement du Canada est un privilège. Mais c'est une conception qui les rebute. Pas nous. Je leur demande, ce soir, de réfléchir sur ce qu'est un Canadien. C'est quelqu'un qui a foi dans son pays, assez de foi pour venir s'installer au Canada, prendre part à sa vie politique et à son expansion; c'est quelqu'un qui ne craint pas d'amener ici le capital qu'il possède à l'étranger, même s'il n'est pas nécessairement lui-même un citoyen du pays, d'investir dans ce pays et d'aider à le faire prospérer. Voilà ce qui a contribué à faire la grandeur du Canada.

Nous devons certainement nous débattre pour conserver dans notre pays notre propre liberté politique et pour maintenir un taux d'investissement croissant dans nos propres avoirs. Cela fait partie des devoirs d'un bon Canadien: il doit participer au développement économique du pays et y investir ses dollars. Toutefois, nous irions à rebours de l'histoire du développement économique du Canada si nous devions nous conformer aux théories soutenues par les députés d'en face, eux qui, d'année en année, torpillaient ces bills, l'un après l'autre, pendant tout le temps que j'ai été à la Chambre et où j'ai dû les écouter. C'est pur boniment et nous ne sommes pas prêts d'en voir la fin.

[Français]

M. Latulippe: Monsieur le président, il me fait plaisir de prendre part à la discussion sur le bill C-101. Il s'agit, si je comprends bien, d'une compagnie d'assurance qui doit changer de nom, qui veut se donner un nom canadien et un nom anglais. Donc, la compagnie d'assurance portera deux noms.

Nous n'en voulons pas, en général, aux compagnies d'assurances. A notre avis, il existe trop de compagnies d'assurances au Canada. Selon moi, elles réclament le paiement de primes trop élevées pour les services qu'elles rendent. A tous les carrefours, des agents d'assurances réclament et soutirent de l'argent des contribuables canadiens, sous prétexte que les compagnies d'assurances savent où investir, savent disposer des capitaux et sont capables de les administrer mieux que l'individu.

J'écoutais, tout à l'heure, le parrain du bill dire que ces compagnies viennent au Canada investir des capitaux. Je lui répondrai qu'elles viennent ici chercher des capitaux canadiens pour ensuite les investir. Une compagnie d'assurance n'a pas besoin d'investir de capital, parce que lorsqu'elle commence à fonctionner, elle soutire du capital. Alors, on demande un certain capital pour établir la compagnie et, une fois la compagnie formée, on n'a plus besoin de ce capital-là. Il est mis en réserve. Autrefois, des compagnies d'assurances sont venues chercher des capitaux au Canada et les ont investis à l'extérieur du pays. N'est-ce pas abominable, monsieur le président?

C'est là que se situe le mal. Une compagnie devrait être exclusivement canadienne et tous les capitaux qu'elle soutire à la nation canadienne devraient être «réinvestis» exclusivement au Canada. Le Parlement canadien devrait intervenir pour obliger toutes les compagnies d'assurances et toutes les autres compagnies qui soutirent du capital canadien pour le «réinvestir» ailleurs, à faire leurs